

Préavis N° 02-2024

Demande de crédit d'investissement pour pose de films antichaleur sur les vitres des salles de classe de Gilly II

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 20 mars 2024.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour la pose de films antichaleur sur les vitres des salles de classe de Gilly II.

1. Préambule

Depuis la construction du bâtiment en 2017, des problèmes de chaleur se sont fait ressentir à l'intérieur du bâtiment. En effet, il n'y a aucun moyen d'aérer les couloirs par exemple et la façade du bâtiment avec ses grandes vitres absorbe la chaleur. Le système d'aération ne permet pas un refroidissement de l'air mais juste un renouvellement, et lors de grosses chaleurs, certaines classes doivent travailler par 30°C.

2. Situation actuelle

Une première pose de films antichaleur avait été réalisée aux endroits les plus exposés et dont les températures étaient les plus extrêmes (salle des maîtres, et bureaux). Ceci a permis de gagner plusieurs degrés dans ces espaces.

Une première demande avait également été faite à l'entreprise pour poser des films sur les vitres de l'ensemble des classes, malheureusement il était impossible de poser les mêmes films que ceux sélectionnés pour la première pose. En effet, les films posés au Nord-Ouest du bâtiment sont foncés mais ne sont pas miroitants, ce que la commune de Gilly souhaitait éviter.

Les verres des salles de classe n'étant pas des verres trempés comme en façade Nord-Ouest, ils doivent malheureusement impérativement être équipés de films miroitants, le risque de casse étant trop important avec des films assombrissant.

3. Besoins

Les salles de classe sont équipées de vitres qui ne sont pas des vitres sécurisées et ne supportent donc pas les films sombres qui absorbent la chaleur.

Nous avons repris contact avec le fournisseur et avons découvert un nouveau film avec un léger effet miroitant.

Ce film permet de rejeter 76% de l'énergie solaire et apporte une protection UV contribuant à diminuer le vieillissement des meubles. Ces films sont garantis 10 ans.

4. Coûts et ligne budgétaire

Les coûts correspondent à la pose de films sur l'ensemble des vitres des salles de classe, dont 20 grandes vitres de 250cmx250cm et 14 petites vitres de 183cmx250cm.

Description	Quantité	Prix	Montant CHF
Protection grandes vitres	20	950.70	19 014.00
Protection petites vitres	14	695.90	9 742.60
Total brut			28 756.60
Rabais quantité 15%			4 313.50
Nacelle + pont roulant			900.00
Total HT			25 343.10
TVA 8.1%			2052.80
TOTAL net			27 392.90
Arrondi			607.10
TOTAL FINAL			28 000.00

Le montant final sera amorti sur 10 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des Communes, dès clôture du préavis.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 20 mars 2024
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°02-2024 demande de crédit d'investissement pour pose de films antichaleur sur les vitres des salles de classe de Gilly II.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 28 000.- TTC destiné à la pose de films antichaleur pour aider à diminuer les problématiques thermiques constatées à Gilly II.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 29 janvier 2024.

Au nom du comité de Direction d'Enfance et Jeunesse

Enfance et Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice